

Déclaration de franchissement de seuils (article L.233-7 du code de commerce)

GENESYS
(Eurolist)

Par un courrier du 2 mars 2006, reçu le jour même, la société Trafalgar Asset Managers Limited (66 Children Street, Londres, W1U 4JT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 février 2006, par suite d'une acquisition d'actions GENESYS consécutive à l'exercice de bons de souscription¹, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de cette société et détenir pour le compte desdits fonds, 7 682 645 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 11,01% du capital et 11% des droits de vote de cette société², répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Catalyst Fund	3 198 649	4,58	3 198 649	4,58
Discovery Fund	1 076 453	1,54	1 076 453	1,54
Recovery Fund	3 306 296	4,74	3 306 296	4,73
Volatility Fund	101 347	0,15	101 347	0,15
Total	7 682 745	11,01	7 682 745	11,00

¹ Cf. prospectus ayant reçu le visa n°06-028 de l'AMF en date du 30 janvier 2006.

² Sur la base d'un capital composé de 69 798 286 actions représentant 69 859 728 droits de vote.